

Indemnité carburant travailleur :

10 millions de Français, qui utilisent leur voiture pour se rendre au travail, bénéficieront d'une aide de 100 euros à partir de janvier 2023

Quelles sont les conditions à remplir pour pouvoir bénéficier de l'indemnité carburant ?

En 2021, vous deviez être établi en France, être âgé d'au moins 16 ans et ne pas être redevable de l'impôt sur la fortune immobilière.

Vous devez avoir déclaré, au titre des revenus 2021, un revenu d'activité et le foyer fiscal auquel vous appartenez doit avoir un revenu fiscal de référence par part inférieur ou égal à 14 700€ (1).

Enfin, vous devez attester sur l'honneur utiliser un véhicule à des fins professionnelles (incluant les trajets domicile-travail) et ce véhicule doit être régulièrement assuré.

Quand et comment demander l'indemnité carburant ?

Vous pouvez demander l'indemnité carburant à compter du 16 janvier 2023 (et avant le 28 février), à l'aide d'un formulaire qui sera mis à votre disposition sur le site impots.gouv.fr.

Quels documents et quelles informations préparer avant de faire ma demande ?

→ munissez-vous de votre **avis d'imposition** ou de votre **déclaration d'impôt sur les revenus** afin de renseigner votre numéro fiscal

→ munissez-vous de votre **carte grise** afin de renseigner le numéro d'immatriculation et le numéro de formule (si l'immatriculation de votre véhicule est du type XX-000-XX)

→ vérifiez vos **coordonnées bancaires** dans votre espace particulier et sécurisé sur impots.gouv.fr pour permettre le versement de l'aide sur votre compte ;

→ prévoyez votre **adresse courriel** afin d'être informé de l'avancement de votre demande (elle ne sera pas utilisée ni conservée pour d'autres usages)

Des questions ?

Un espace dédié à l'indemnité carburant a été créé sur impots.gouv.fr

A compter du 16 janvier 2023, vous pouvez contacter le **0 806 000 229** (service gratuit), accessible du lundi au vendredi de 8h30 à 19h00.

Vous pouvez également vous rapprocher de l'établissement « France Services » le plus proche de votre domicile ou du service des impôts des particuliers.

(1) voir annexe 1 « Comment connaître son revenu fiscal de référence par part ? »

(2) voir annexe 2 « Où trouver le numéro fiscal et le numéro de formule ? »

ANNEXE 1 : Comment connaître son revenu fiscal de référence par part ?

Votre revenu fiscal de référence et le nombre de parts de votre foyer pour l'année 2021 figurent sur votre dernier avis d'impôt sur les revenus, mis à votre disposition dans la majorité des cas aux mois d'août ou septembre 2022 (et qui est également disponible dans votre espace particulier accessible sur impots.gouv.fr).

Vous devez diviser votre revenu fiscal de référence par le nombre de parts de votre foyer, information également disponible sur votre avis d'impôt pour les revenus 2021, pour vérifier si vous ne dépassez pas la limite de 14 700 € par part.

Les informations utiles sont sur la première page de votre avis :

REPUBLIQUE FRANÇAISE DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
Impôt sur les revenus de 2021
Avis d'impôt établi en 2022

NETI PATRICK
RUE RFI SUPPÉE
145 RUE JULIARD
78300 LEVRY ST NOR

Vos références
Numéro fiscal :
Déclaration (CI) :
Rattachement de l'avis :
Adresse d'impression au 01/01/2022 :
145 RUE JULIARD
78300 LEVRY ST NOR
Numéro PFI :
Numéro de ville :
Date d'établissement : 13/07/2022
Date de mise en recouvrement : 31/07/2022
Identifiant service : A.78599

Vos contacts
Par messagerie sécurisée
Votre espace particulier sur impots.gouv.fr
Par téléphone
16 090 (du lundi au vendredi, de 9h30 à 19h)
Sur place
Bureau de votre centre des finances publiques
Cheminée des Impôts (au 01/01/2022, numéro de contact) :
+ pour le paiement de votre impôt :
11635, CHEVREUSE
23 B PLUS DE VOISINES
+ pour le montant de votre impôt :
18071, GLENVIL
11635, CHEVREUSE
2 AVIS DU CENTRE
SERVIZO
78142 SUVANDOURT CEDEX

Somme qui vous est remboursée
122,00 €
Vous n'avez plus rien à payer au titre des revenus de 2021.

Revenu fiscal de référence : 40 059
Nombre de parts : 3,00
Plus de détails dans la (les) page (s) suivante (s).

Cet avis fait suite à la déclaration, en 2022, de vos revenus 2021. Le montant porté sur cet avis prend en compte les prélèvements et retenues à la source qui ont pu être réalisés en 2021.
Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options...), rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr.

Dans cet exemple, le revenu fiscal de référence par part est de 13 353 € (40 059 € / 3).

Si vous ne disposez pas encore de mon avis d'impôt sur les revenus 2021, pensez à vérifier que celui-ci n'est pas disponible dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr. Dans le cas contraire, vous pouvez alors contacter votre service des impôts des particuliers.

Annexe 2 « Où trouver le numéro fiscal et le numéro de formule ? »

Le numéro fiscal :

Le numéro fiscal se situe sur avis d'imposition (impôt sur les revenus, taxe d'habitation ou taxe foncière) dans la rubrique « vos références » située en haut à gauche ;

Vos références	
Numéro fiscal (C) :	30 01 123 456 789
Référence de l'avis :	22 78 0123456 78
Adresse d'imposition au 01/01/2022 :	
145 RUE JULLIARD	
78320 LEVIS ST NOM	
Numéro FIP :	780 51 12 1234567890 0 X
Numéro de rôle :	011
Date d'établissement :	10/06/2022
Date de mise en recouvrement :	31/07/2022
Identifiant service :	78599

Il figure également sur votre déclaration d'impôt sur les revenus

POUR DÉCLARER SUR IMPOTS.GOUV.FR	
VOTRE N° FISCAL POUR DÉCLARER EN LIGNE	SI VOUS N'AVEZ PAS ENCORE DE MOT DE PASSE
DÉCLARANT 1 1234567891234	N° D'ACCÈS EN LIGNE
DÉCLARANT 2	REVENU FISCAL DE RÉFÉRENCE : REPORTEZ-VOUS À VOTRE DERNIER AVIS D'IMPÔT SUR LE REVENU

Le numéro de formule :

Le numéro de formule correspond à la référence d'édition du certificat d'immatriculation pour les véhicules dont l'immatriculation est du type XX-000-XX

Il est situé en bas à gauche de la carte grise (ex : 2015XX012345)

